



OPERATION

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ANCIENNES GRAVIERES DU MARAIS DE L'ETOURNEL (LOTS 1 ET 5) - PHASE 1

Compte-rendu de réunion de chantier

Mercredi 25/01/2017

Rédacteur : Virgile BENOIT, représentant du maître d'œuvre

Société / Organisme	Nom	Fonction	Téléphone	E-mail	P	D	C
Maître d'ouvrage PNR du Haut-Jura	Jean-Gabriel NAST	Président	03 84 34 12 30	parc@parc-haut-jura.fr		X	
	Pierre LEVISSE	Chargé de mission	03 84 34 12 30	p.levisse@parc-haut-jura.fr	X	X	
Maître d'œuvre Hydro'Eco (affilié Natura Scop)	Virgile BENOIT	Maître d'œuvre	06 79 40 64 56	virgilebenoit73@gmail.com	X	X	X
Entreprises Lot 1 (Terrassements) Forézienne d'Entreprises - Agence Alpes-Savoie	Marc MEIGNAUD	Chef d'Agence	04 79 85 57 19	marc.meignaud@eiffage.com		X	
	Gilles GRECARD	Conducteur de travaux principal	06 70 88 96 62	gilles.GRECARD@eiffage.com	X	X	X
	Gilles FERRAND		06 87 80 67 18	gilles.ferrand@gmail.com	X	X	
	Sarah DOMERGUE	Responsable environnement	06 16 62 14 45	Sarah.DOMERGUE@eiffage.com		X	
Lot 5 (Travaux forestiers) ONF	David LAMBERT	Conducteur de travaux	06 27 17 92 35	david.lambert@onf.fr	X	X	X
	Guillaume GIRARD	Conducteur de travaux	06 63 01 96 48	guillaume.girard@onf.fr	X	X	X
Coordination S.P.S. Qualiconsult Sécurité	Romain KAMZOL	Coordinateur SPS	06 71 70 67 12	romain.kamzol@qualiconsult.fr		X	
Autres intervenants							
Mairie de Pougny	Jean-Louis DURIEZ	Maire		mairie.pougny@gmail.com		X	
CNR	Antoine AMOUREUX			A.AMOUREUX@cnr.tm.fr		X	
	Françoise ABADIE			F.Abadie@cnr.tm.fr		X	
CCPG	Cécile GEORGET			cgeorget@ccpg.fr		X	
	Bruno LADET			bladet@ccpg.fr		X	
Département de l'Ain	Alexandre BACHER			alexandre.bacher@ain.fr		X	
	Marjorie LEORIER			marjorie.leorier@ain.fr	X	X	
	Franck COURTOIS			franck.courtois@ain.fr		X	
COGEFE	Damien SIDLER			damien.sidler@corealis.ch		X	
FDAAPPMA 74	Philippe HUCHET	Chargé d'études		huchet@pechehautesavoie.com		X	
AAPPMA Chablais Genevois	Philippe CROLA	Président	04 50 71 17 79	aappmacg@wanadoo.fr		X	
FDAAPPMA 01	Adrien BORNET			bornet.peche.01@orange.fr		X	
Groupement des pêcheurs gessiens	Roger MATTY	Président		r.matty@orange.fr		X	
Lieutenant de Louvèterie	Gabriel LAGRIFFOUL			gabriel.lagriffoul@numericable.fr	X	X	

(P : présent, D : diffusion, C : convoqué)

1. OBJET DE LA RÉUNION

La réunion avait pour objet :

- Réunion hebdomadaire de chantier

2. DÉROULEMENT DU CHANTIER ET PLANNING

L'Ordre de Service n°1 notifiant le commencement des travaux (y compris phase préparatoire) de la phase 1 a été transmis par le maître d'œuvre à l'entreprise avec effet à la date du 3 janvier 2017, pour un délai estimé à 2 mois. Cette date fixe le départ du délai contractuel des travaux.

Les travaux forestiers ont débuté le mardi 17 janvier 2017.

Les terrassements ont débuté le lundi 23 janvier 2017.

Les travaux devront être terminés avant le 15 mars 2017.

L'avancement estimatif des travaux est le suivant :

<u>Implantation du chantier :</u>	50%
<u>Travaux préparatoires, travaux forestiers :</u>	50%
<u>Terrassements :</u>	
Etangs 1 et 2 :	0%
Etang 3 :	0%
Etang 7 :	30%
Aménagements hydroécologiques :	25%
Gestion de la renouée du Japon :	0%
<u>Remise en état :</u>	0%

3. REMARQUES ET MODIFICATIONS DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

Passé 8 jours, sans contestation de l'entrepreneur, le compte rendu de chantier deviendra contractuel
Sans objet.

4. OBSERVATIONS ET DÉCISIONS	Intervenant concerné
<p>➤ Sécurité et protection de la santé</p>	
<p>Sans objet.</p>	
<p>➤ Travaux préparatoires et implantations de chantiers</p>	
<p>○ <u>Accès / Panneautage / Sécurisation chantier</u></p>	
<p>Rappel :</p>	
<p>- Un panneau plastifié d'information du public (dimensions : 1.5m x 1m, épaisseur mini: 10mm) devra être mis en place selon les prescriptions du CCTP. L'implantation est prévue au niveau du parking du site. L'implantation précise de ce panneau sera validée en présence du maître d'ouvrage. Ce panneau sera fixé à l'aide de pieux battus dans le sol ou maintenus à l'aide de plots béton.</p>	ONF/ FOREZIENNE
<p>○ <u>Implantation</u></p>	
<p>Terrassements :</p>	
<p>Le projet a été implanté (piquets avec déport de 1 m) sur les différents secteurs ayant fait l'objet des travaux forestiers préalables.</p>	
<p>Le passage du topographe et la réalisation et validation des plans EXE est indispensable avant tout commencement des terrassements.</p>	FOREZIENNE
<p>Les pistes de circulation devront être jalonnées notamment au niveau des prairies à protéger de tout passage d'engin (présence d'espèces protégées). Il est demandé aux entreprises de favoriser les passages sur la partie haute de la piste longeant l'étang 3 (partie en dur) et ainsi limiter la création d'ornières.</p>	
<p>➤ Travaux forestiers (Lot n°5)</p>	
<p>○ <u>Abattage / Débroussaillage</u></p>	
<p>Le tremble présent en place au-dessus de la future piste PMR sera abattu et dessouché.</p>	ONF
<p>Les grumes stockées dans la dépression côté base-vie seront poussées dans le fond de sorte qu'elles ne soient plus visibles depuis la prairie.</p>	ONF
<p>Il est demandé à l'entreprise de rabattre au maximum la rangée de saules (uniquement les saules non abîmés par les castors) présente sur l'îlot 1 (à l'ouest) et de ne pas les abattre ni les broyer. Ces saules seront ensuite mis en jauge provisoire par l'entreprise de terrassement puis transplantés au niveau des zones remblayées.</p>	ONF



○ Gestion de la renouée

Les souches présentes dans les massifs de renouée seront extraites au moment des opérations de gestion de la renouée et enfouies dans la fosse avec les matériaux contaminés par des rhizomes.

FOREZIENNE

➤ **Terrassements des berges des étangs et création de hauts-fonds (Lot n°1)**

○ Terrassements

De manière générale, les terrassements doivent présenter des variations altitudinales (dans les limites des cotes PRO prévues pour chaque secteur). Ces variations doivent être privilégiées sur de larges emprises (plusieurs dizaines de m²) et non sur de toute petites surfaces.

Il est demandé à l'entreprise de créer quelques gouilles de quelques m² (de l'ordre de 1 à 3 coups de godet) ponctuellement dans les zones de terrassements.

Il est demandé, dans la mesure du possible, de terrasser en pente douce les zones de connexion entre le fond des étangs et les hauts-fonds créés.

Rappel : chaque secteur terrassé devra être validé par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage avant transfert des engins vers un autre site.

Avancées 3 et 4 de l'étang 3 :

Les terrassements en déblais et remblais doivent présenter des variations topographiques entre 330.40 et 330.50 m NGF sur de larges plages.

Avancée 1 de l'étang 3 :

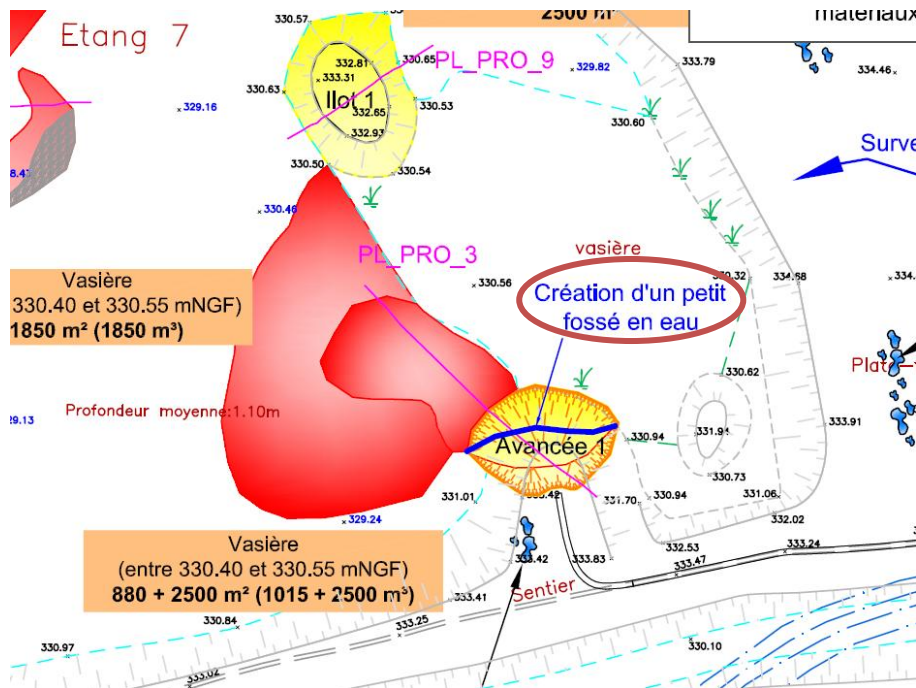
Les entrées en terre matérialisée sur site devront être décalées de 1m en direction de

FOREZIENNE

l'étang afin de maintenir une marge suffisante pour l'installation de la plateforme d'observation.

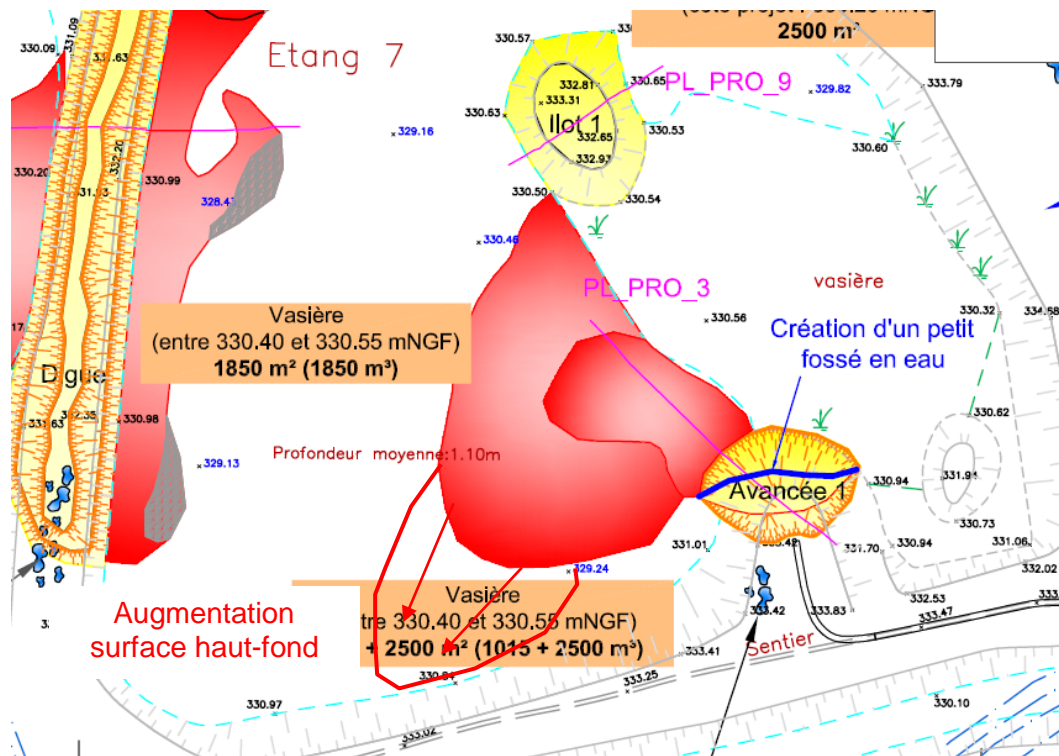
Ilot et avancée de l'étang 7 :

Un petit fossé devra être créé (largeur en gueule : 1.5 à 2.5 m, profondeur maxi : 0.6 à 0.8 m) au pied du talus, sous le futur observatoire.



Compte tenu de la nature des matériaux issus des déblais de l'ilot 1 de l'étang 7 (matériaux terreux en majorité), il n'est pas nécessaire de renaper les hauts-fonds créés à l'aide des matériaux de décapage stockés provisoirement.

Ces matériaux pourront être déplacés au niveau des étangs 1,2 ou 3 pour augmenter les surfaces de hauts-fonds.



FOREZIENNE

FOREZIENNE

Les matériaux issus des terrassements de l'îlot 1 pourront être disposés (selon cotes PRO : entre 330.4 et 330.55) dans la partie sud de l'étang 7 (cf. plan ci-avant) afin d'augmenter la surface de haut-fond. Il est demandé de ne pas augmenter la surface des hauts-fonds vers l'ouest afin de maintenir des zones en eau entre la digue et l'avancée 1.

L'entreprise devra conserver des surfaces de roseaux intactes d'au moins 50 à 100 m² dans les secteurs où les remblaiements pourraient impacter des roselières existantes.

Descente PMR de l'étang 3 :

L'accès à la plateforme de pêche sera réalisé en déblai selon une pente de 4%, avec un palier intermédiaire.

Un léger dévers en direction de l'étang sera créé sur toute la longueur de la piste, de manière à limiter la stagnation d'eau de pluie.

Le sentier à aménager dans un second temps reposera sur une plateforme de 2 m de largeur créée en déblai.

➤ Aménagements hydroécologiques (Lot n°1)

Les bouchons terreux à créer dans le bras mort de l'étang 3 seront confectionnés à l'aide des matériaux issus du chenal et des berges. En effet il s'agit de décaisser les hauts de berges afin de reconstituer un profil plus doux et d'utiliser ces matériaux pour réaliser des bouchons d'une hauteur d'environ 0,80 m sur une longueur de 4 à 5 m.

Il est demandé à l'entreprise de surcreuser la partie amont du bouchon amont, composée essentiellement de matériaux graveleux. Ces matériaux seront redéployés sur le bouchon créé.

➤ **Traitement de la renouée du Japon (Lot n°1)**

Sans objet.

➤ **Protection de l'environnement / Préservation de la faune et flore**

○ Prescriptions particulières

L'entreprise devra impérativement avoir nettoyé tous les engins qui seront transférés sur le site pour limiter tout risque de contamination par des espèces exogènes invasives. Ce nettoyage devra être réalisé au niveau de la base vie.

➤ **Documents à transmettre par l'Entreprise**

- Plans EXE comprenant les levés topographiques
- Plannings d'intervention ONF

➤ **Documents à transmettre par le maître d'œuvre**

- Constat d'état des lieux signé

Prochaine réunion de chantier :
Jeudi 2 février 2017 à 14h